

→ **Redéploiement des aides couplées**

	Situation 2009	Situation à partir de 2010
Soutiens couplés aux céréales, oléagineux et protéagineux (environ 400 €/ha)	25 % couplés (environ 100 €/ha)	Transformés en aide découplée après prélèvement (voir ci-dessous)
Soutien prime à l'abattage - veaux (50 €/tête) - gros bovins	100 % couplé 40 % couplés (32 €/tête)	
Soutien prime à la brebis (21 €/tête)	50 % couplé (10,50 €/tête)	
Aide aux cultures énergétiques (45 €/ha)	100 % couplée	Supprimée
Soutien aux protéagineux (55,60 €/ha)	100 % couplé	reste couplé jusqu'en 2011
Soutien aux pommes de terre féculières (110,54 €/tonne de fécule)	60 % couplé (62,32 €/tonne de fécule)	
Soutien prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) - part communautaire (200 €/tête) - part nationale (50 €/tête jusque 40 vaches puis 26 €/tête au-delà)	100 % couplée 100 % couplée	75 % couplée (150 €/tête) 100 % couplée